

Durée :**1 jour (7 h.)****Les participants et leur pré-requis :**

Toute personne amenée à encadrer des interventions sur matériaux et appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante tels que définis dans l'arrêté du 23/02/2012 (Article R4412-139 du code du travail)

- Savoir parler, lire, écrire la langue française
- Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.
- Fournir attestation de compétence délivrée depuis moins de 3 ans..

Notre intervenant :

Formateur Amiante formé et certifié par l'INRS, expert des questions de sécurité.

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : A définir

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

380 € HT (456 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

Interventions d'entretien et de maintenance relevant de l'article R4412-139 du Code du Travail - sous-section 4**LES OBJECTIFS :**

- Maintenir et compléter les compétences techniques et réglementaires pour organiser les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante selon les prescriptions de l'encadrement mixte
- Identifier les opérations spécifiques pouvant libérer des fibres d'amiante
- Définir les procédures adaptées aux interventions et un mode opératoire
- Expliquer les consignes aux opérateurs
- Réagir face aux situations anormales

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

- Présenter la réglementation en vigueur, prévention, outils et méthodes de travail
- Mise en situation sur plateforme pédagogique
- Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation
- Evaluation théorique et pratique : QCM de 20 minutes et évaluation pratique d'une heure environ par candidat
- Délivrance d'un livret de formation
- Délivrance d'attestation de formation

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :**■ Exploitation des retours d'expérience :**

- Bilan et analyse critique des participants sur les modes opératoires et les opérations effectuées
- Les pratiques positives et les difficultés
- Les solutions apportées

■ Mise à niveau des compétences à partir des évolutions techniques et réglementaires :

- Rappel de la réglementation afférentes au risque amiante
- Apports sur les nouveaux textes réglementaires
- Repérages de l'amiante et mesures d'empoussièrement
- Evaluation initiale des risques, élaboration et mise en oeuvre

- des processus et organisation des interventions
- Mise en oeuvre et contrôle des modes opératoires
- Les nouveaux EPI, MPC et EPC
- Vérification de la capacité à utiliser et entretenir les EPI
- Restitution de la zone d'intervention
- Gestion des déchets
- Conduites à tenir en cas de dysfonctionnement et mesures correctives
- Lien avec le Document Unique et l'évaluation des risques professionnels et le plan d'action prévention
- Rappel des propriétés de l'amiante et de ses effets sur la santé
- L'identification des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante
- Les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis, les rapports de repérage
- Les exigences du code de la santé publique et du Code du Travail
- L'évaluation des risques
- La maintenance et l'entretien des équipements de protection individuelle et collective
- Les procédures et les modes opératoires adaptés à la prévention du risque
- Les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- Les situations d'urgence, la fiche d'exposition des salariés à l'amiante

La formation pratique est réalisée sur une plateforme pédagogique assortie des moyens nécessaires à la reproduction matérielle des situations de chantier. Ces moyens ne sont jamais ou n'ont jamais été mis en contact avec de l'amiante